

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE LOCAUX ET DE VITRES POUR LA COMMUNE DE BRETTEVILLE SUR ODON

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

PROCÉDURE ADAPTÉE

Selon articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
20/11/2025 – 12 H 00

SOMMAIRE

ARTICLE 1

PRÉSENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

ARTICLE 2

OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 3

CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- Étendue de la consultation
- Décomposition en lots
- Variantes
- Durée du marché
- Liste des documents du dossier de consultation des entreprises
- Visite sur site obligatoire
- Les prix

ARTICLE 4

DÉMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE

ARTICLE 5

PRÉSENTATION DES OFFRES

- Contenu des offres
- Présentation sous forme dématérialisée

ARTICLE 6

CONDITION DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 7

SÉLECTION DES CANDIDATURES

ARTICLE 8

JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 9

RECOURS

ARTICLE 1

PRÉSENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le présent marché est conclu pour le compte de

COMMUNE DE BRETTEVILLE SUR ODON

2 AVENUE DE WOODBURY – BP41

14760 BRETTEVILLE SUR ODON

☎ 02.31.29.19.90

SIRET 211 401 013 00019

Représentant du Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire

ARTICLE 2

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente procédure a pour objet la prestation de nettoyage des bâtiments du Domaine de la Baronnie ainsi que le nettoyage des vitres des bâtiments communaux de BRETTEVILLE SUR ODON.

Ce marché comprend également la fourniture des produits de nettoyage nécessaires à l'exécution des prestations.

Les prestations sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de chaque lot

ARTICLE 3

CONDITIONS DE LA CONSULTATION

➡ Etendue de la consultation

La consultation est effectuée sous forme d'un marché à procédure adaptée, soumis aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

➡ Décomposition en lots

L'opération est composée de 2 lots distincts, à savoir :

Lot 1 : prestation de nettoyage des bâtiments du Domaine de la Baronnie

Classification CPV : Objet principal : 90911200-8

Lot 2 : prestation de nettoyage de vitres

Classification CPV : Objet principal : 90911300-9

➡ Variantes

- **Formules alternatives**

Le dossier de consultation comporte une formule de base. L'entreprise **devra répondre impérativement à la formule de base : à défaut, leur offre sera considérée comme irrégulière.**

- **Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

➡ Durée

Durée : 4 ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029

Résiliation : Possibilité de résiliation annuelle à l'échéance anniversaire par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis de 6 mois. La résiliation s'effectuera par courrier recommandé avec AR.

➡ Liste des documents du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises du présent marché est composé de la liste des documents qui suit :

- Le règlement de la consultation commun à l'ensemble des lots
- Le CCAP
- Le cahier des charges

Puis pour chacun des lots :

- L'acte d'engagement
- Le CCTP

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de fournitures et de service n'est pas communiqué. Il est cependant réputé connu des candidats.

➡ Visite sur site obligatoire

Afin d'appréhender en globalité les prestations à effectuer, les candidats auront l'obligation de se rendre sur place afin de procéder à une visite détaillée du site avant toute remise d'offres.

Les candidats pourront se présenter à la mairie aux dates suivantes :

- Pour le lot 1 (entretien Baronnie) : Lundi 3 novembre 2025 à 13h30
- Pour le lot 2 (entretien des vitres) : Mardi 4 novembre 2025 à 13h30

Après la visite, une attestation sera remise à chaque candidat qu'il devra impérativement joindre à son dossier de candidature.

Aucune question ne pourra être posée lors de la visite. Les questions devront être posées par écrit après la visite sur le profil acheteur à l'adresse suivante

<https://demat.centraledesmarches.com/7082571>. La ou les questions et réponses seront mises en ligne sur la plateforme à l'attention de l'ensemble des candidats.

Les prix

Les prix indiqués dans chaque acte d'engagement sont fermes pour la 1^{ère} année et actualisables à la date anniversaire pour chaque année conformément au CCAP.

Les prix sont réputés comprendre tous les frais techniques, toutes les suggestions normalement prévisibles, frais de coordination, frais de déplacement/livraison et d'envoi, de fournitures, location de matériel et de réunions nécessaires, marge et aléas.

ARTICLE 4

DÉMATÉRIALISATION DE LA PROCÉDURE

Conformément aux articles R2132-1 à R2132-3 et R2132-7 à R2132-14 du Code de la commande publique, le présent marché fait l'objet d'une procédure dématérialisée.

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement, de manière libre, directe et complète, sur la plateforme <https://demat.centraledesmarches.com/7082571>

Les candidats doivent déposer leur offre de manière dématérialisée sur cette même plateforme. Une copie de sauvegarde peut être transmise sous pli scellé portant la mention « copie de sauvegarde », avant la date limite de remise des offres, conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018.

ARTICLE 5

PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres doivent être rédigées en français et présentées en euros.

Contenu des offres

Le dossier de candidature doit comporter :

- DC1 ou équivalent (lettre de candidature),
- DC2 ou équivalent (capacités professionnelles, techniques et financières),
- Déclaration sur l'honneur conformément à l'article R2143-4 du CCP si DC1/DC2 non fournis,
- Attestation de visite des locaux,
- Attestations d'assurance et garanties financières en cours de validité.

En application de l'article R2143-13 du CCP, le candidat n'est pas tenu de produire les documents déjà accessibles gratuitement par un système électronique officiel, sous réserve

de fournir toutes les informations nécessaires pour leur consultation.

L'offre technique comprendra :

Acte d'engagement signé et devis détaillé par poste,

Mémoire technique (10 pages maximum) décrivant moyens humains, matériels, organisation, suivi qualité, mesures environnementales.

ARTICLE 6

CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être transmises exclusivement par voie électronique via la plateforme <https://demat.centraledesmarches.com/7082571> avant la date et l'heure limites indiquées en page de garde du présent règlement.

Un accusé de réception électronique sera délivré. Les offres arrivées hors délai ne seront pas examinées.

ARTICLE 7

SELECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront examinées conformément aux articles L2141-1 à L2141-11 et R2144-1 à R2144-7 du Code de la commande publique. Seront éliminées les candidatures incomplètes ou ne présentant pas les capacités suffisantes.

ARTICLE 8

JUGEMENT DES OFFRES

Critères de jugement :

1. Valeur technique (60 %), appréciée sur :

- moyens humains (30 %),
- moyens matériels (20 %),
- modalités d'exécution (25 %),
- suivi qualité (20 %),
- développement durable (5 %).

2. Prix (40 %).

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats (article R2161-12 du CCP).

ARTICLE 9

RECOURS

Organe auprès duquel des recours peuvent être obtenus :

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction d'un recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

ADRESSE : 3 RUE ARTHUR LE DUC – BP25086 – 14050 CAEN CEDEX 4

TELEPHONE : 02 31 70 72 72